



## PROCES-VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 2 (MER CELTIQUE)

#### Réunion virtuelle

**Mardi 7 juillet 2020**

**14h30 – 16h00 CET**

#### 1. Accueil et présentations

Le président, Suso Angel Lourido Garcia, a ouvert la réunion et accueilli les membres, les observateurs, le CIEM et les représentants de la COM à la réunion.

Aucune excuse n'a été reçue avant la réunion. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été rédigé.

Les points d'action du procès-verbal de la procédure écrite du printemps ont été examinés :

1. Avis provisoire sur les mesures correctives pour le cabillaud et le merlan en mer Celtique

Voir le point 3 ci-dessous.

2. (De septembre 2019) Poursuivre la demande au CIEM recommandant un groupe de travail CIEM visant à étudier les effets des activités sismiques sur les stocks halieutiques et examiner la possibilité d'harmoniser les modes d'exploitation dans les zones protégées.

Suite aux investigations que le CC EOS a réalisées sur l'impact des activités sismiques sur les stocks halieutiques dans les EOS au cours de l'exercice 14 et à sa demande consécutive à la Commission européenne, le Conseil consultatif pour la pêche pélagique (PelAC) a contacté le secrétariat pour mettre en place un groupe de discussion commun. Ce groupe a pour objectif de développer une proposition commune de termes de référence d'un projet de recherche du CIEM devant être étudiée par la Commission européenne. La proposition est en phase de finalisation et sera envoyée au ExCom pour être approuvée par procédure écrite avant fin juillet.

#### 2. Avis du CIEM pour la Mer Celtique

- **Présentation de Ghislain Chouinard (Vice-président ACOM)**

M. Chouinard a présenté les avis publiés jusqu'au 30 juin 2020. Une explication des règles que le CIEM utilise pour fournir des avis peut être trouvée dans la présentation à la réunion du CC EOS à Gand, juillet 2019), car elles étaient en grande partie inchangées par rapport à l'année dernière.



À cause de la pandémie de COVID-19, tout le travail pour l'avis pour les EOS a dû être fait à distance. En conséquence, pour la plupart des stocks, seuls des avis abrégés ont été produits, présentant les points importants et les graphiques et tableaux justificatifs. Cependant, en annexe à chacune des fiches d'avis, les avis précédents pour les stocks individuels sont inclus, de sorte que des points de référence sont disponibles. Ceci uniquement pour les stocks où il n'y a pas eu de référence. Pour les valeurs qui ont été comparées début 2020, une fiche de conseil complète a été produite.

Il faut également noter que le benchmark pour le cabillaud, l'aiglefin et le merlan de mer Celtique a bien démarré en 2019. Cependant, en raison de problèmes de données qui ont été découverts tard dans le processus à la suite du benchmark à l'hiver 2020, le benchmark n'a pas pu être conclu. Le travail est en cours pour résoudre ces problèmes et l'avis sera délivré le 30 octobre 2020.

- Baudroie à ventre noir dans les divisions 7.b k, 8.a b, et 8.d

L'avis pour 2021 basé sur l'approche de précaution recommande une capture de 15 551 ce qui représente une augmentation par rapport à l'avis pour 2020. En termes de captures, il y a eu une augmentation : en 2019 c'était à peu près la même chose qu'en 2018, légèrement en-dessous du pic mais toujours dans les valeurs supérieures.

Au fil du temps, la mortalité par pêche a décliné et se situe en-dessous de la FMRD et l'indice de biomasse indique une augmentation depuis 2015. L'indice de recrutement index est au-dessus de la moyenne depuis deux ans. En termes de pression de la pêche, nous estimons que le stock est en-dessous de la FRMD. Nous n'avons pas de point de référence pour la taille du stock donc nous sommes dans l'inconnu mais selon l'indice d'abondance de la biomasse nous savons que le stock est en hausse.

- Baudroie commune en sous-zone 7 et div. 8.a-b, d (Mer Celtique, golfe de Gascogne)

L'avis pour 2021 est basé sur le EU MAP. L'avis pour la FRMD est de 34 579 tonnes, ce qui est également supérieur à l'avis donné en 2020. Les captures F-lower et F-upper varient de 23 000 à environ 46 000. Les captures ont été un peu inférieures l'année dernière. La mortalité par pêche décline et se trouve désormais en-dessous de la FRMD. Le recrutement est variable mais se situe au-dessus de la moyenne en 2017-2019 et la biomasse est également en hausse. Les deux espèces de baudroie ne sont pas totalement séparées dans les débarquements et soumises à des TAC combinés avec la baudroie à ventre noir. En termes de situation du stock, la pression de la pêche est en-dessous de la FMRD. En termes de taille du stock, nous sommes bien au-dessus du MSY Btrigger.

Les captures en 2019 pour cette baudroie étaient de 22 710 avec 6% de rejets. Les hypothèses pour 2020 estiment que c'est la pression de la pêche moyenne récente et cela signifie qu'avant le début de 2021, la biomasse serait de 72 000 tonnes, supérieure au MSY Btrigger et nous fournissons donc un avis à la FRMD totale.

- Stock de merlu du nord (3.a, 4, 6, 7, 8.abd)

L'avis pour 2021 basé sur le RMD est la capture de 98 657 tonnes, légèrement en-dessous de l'avis de l'an dernier. Les captures ont été un peu inférieures récemment, mais supérieures à ce qu'elles



étaient avant 2010. En termes de la mortalité par pêche, elle est en baisse et se situe juste autour de la FRMD. Le stock reproducteur est bien au-dessus du MSY Btrigger. Le recrutement est variable et il n'y a pas de tendance évidente bien que les estimations pour les deux dernières années ne soient pas mauvaises.

Le stock est toujours estimé élevé, mais on a observé une certaine réduction en raison de la perception révisée du stock. Nous fournissons ici l'avis sur la base du RMD parce que d'autres parties sont impliquées, mais l'option EU MAP est également fournie.

Les captures en 2019 étaient de 87 238 avec environ 6% de rejets. L'hypothèse pour la mortalité par pêche en 2020 sera environ de FRMD 0,263. C'est la moyenne des dernières années, autour de la FMRD. La SSB en 2021 est bien au-dessus du MSY Btrigger. Nous supposons que selon le recrutement moyen, il pourrait y avoir un certain déclin de SSB avant le début de 2022.

- Cardine de l'ouest et du sud-ouest de l'Irlande, golfe de Gascogne (7.b-k, 8.a-b, et 8.d)

L'avis pour 2021 basé sur le EU MAP est une légère réduction par rapport à l'an dernier. Le stock reproducteur est supérieur au MSY Btrigger depuis 2008. La pression de la pêche est en baisse depuis 2004 et en-dessous de la FMRD en 2019. Le recrutement est relativement stable bien qu'il soit désormais un peu inférieur récemment à 2017. La situation est pratiquement similaire à celle que nous avons précédemment et le stock indique toujours une certaine augmentation.

En termes de pression de la pêche, nous sommes en-dessous de la FRMD et au-dessus du MSY Btrigger. Les captures en 2019 étaient de 13 000 tonnes avec 8% de rejets. La mortalité par pêche assumée pour 2020 est de 0,21, ce qui est la moyenne des trois dernières années.

- Plie de l'ouest de l'Irlande (7.b et 7.c)

C'est un stock pour lequel nous donnons un avis tous les trois ans. L'avis de cette année de 19 tonnes est pour '21, '22, '23, basé sur l'approche de précaution. La situation du stock est inconnue. Les débarquements en 2019 étaient de 9 tonnes. Les taux de rejet sont incertains. L'avis précédent était de 24 tonnes, donc la réduction à 19 est basée sur la réduction de précaution des prises conseillées tous les trois ans en l'absence de nouvelles données. Une nouvelle fois, en termes de pression de la pêche et de taille du stock, nous ne savons pas exactement où nous trouvons, mais nous connaissons les captures. Le débarquement est très faible ces dernières années, comparé au passé.

- Plie dans le canal de Bristol, mer Celtique (7.f et 7.g)

L'avis est basé sur l'approche de précaution, il recommande également une réduction des captures pour 2021 à 1911 tonnes. C'est un stock de catégorie 3 où nous utilisons l'évaluation comme indicateur de tendance. La pression de la pêche est en baisse et est en-dessous de la FRMD. Le stock reproducteur est en hausse depuis 2005, bien au-dessus du MSY Btrigger, mais on a observé un certain déclin ces dernières années, c'est pourquoi il y a un déclin dans l'avis pour 2021. En termes de pression de la pêche et de taille du stock, le stock est également considéré exploité en-dessous de la FMRD et le stock est au-dessus du MSY Btrigger.



- Lieu jaune en mer Celtique et dans la Manche (6 et 7)

Il y a une insuffisance de données : l'avis sur les captures est le même que l'année précédente, c.-à-d. 3360 tonnes. La plupart des captures proviennent de la zone 7. Il y a eu un certain déclin des captures, et en 2019 elles sont au plus bas dans la série. La capture récréative est inconnue mais est supposée importante. Le travail est en cours pour essayer d'obtenir une estimation, et la pression de la pêche est supposée en-dessous de points de référence, bien que nous n'ayons pas d'indicateur clair. La taille du stock est inconnue. La capture récréative est inconnue : l'avis pour les captures commerciales pour 2021 est de 3360 tonnes, ce qui est inchangé.

- Bar dans les divisions 4.b-c, 7.a, et 7.d-h

L'avis est une légère augmentation par rapport à l'an dernier, à 2000 tonnes. L'évaluation est pratiquement similaire à ce que nous avons l'an dernier. Le stock est légèrement au-dessus du Blim et la pression de la pêche est en-dessous de la FRMD. Le recrutement après 2007 a été faible mais un peu meilleur en 2013, 2014 et 2016. La pression de la pêche est en-dessous de la FRMD, cependant, en termes de taille du stock, nous sommes en-dessous du MSY Btrigger, en gros juste autour du Blim. L'hypothèse pour 2020 est que la pression moyenne de la pêche commerciale sera la même que l'an dernier et la conformité sera pleine dans la pêche récréative, ce qui signifie la rétention de deux bars pour la période où c'est autorisé.

Il y a un problème avec la projection des rejets de la pêche commerciale. 464 tonnes de rejets ont été observés en 2019, la projection du CIEM pour 2021 n'est que de 121. Nous utilisons un modèle qui utilise toute la série chronologique, et cela doit être reconsidéré. La capture commerciale totale projetée (débarquements et rejets) serait la même, mais la division entre les deux pourrait ne pas être exacte.

- Sole à l'ouest de l'Irlande (7. bc)

Le CIEM donne un avis tous les trois ans. Dans cette zone, l'avis recommande désormais une réduction par rapport à l'avis précédent, en baisse à 19 tonnes. Les captures en 2019 étaient de 18 tonnes et les rejets sont estimés négligeables. La situation du stock est inconnue. Comme nous le faisons normalement en l'absence d'autres informations, une réduction de précaution est recommandée tous les trois ans, sauf si des informations suggèrent le contraire.

- Sole dans le canal de Bristol, mer Celtique (7.f et g)

L'avis est de 1413 tonnes pour 2021 à la FRMD, inférieur à l'avis pour 2020. Le stock a été référencé en 2020. Cela a donné lieu à une révision à la hausse de la SSB, et cela pourrait sembler contre-intuitif en termes d'avis réduit, mais le benchmark a également recalculé les points de référence comme c'est l'habitude pour un benchmark. Désormais le point de référence pour la FMRD est de 0,251 par opposition au 0,297 précédent, et c'est la raison de la réduction des conseils. La pression de la pêche et la taille du stock sont toutes deux sous les points de référence ; en-dessous de la FMRD et au-dessus du MSYB trigger.

- Sole en mer Celtique sud, sud-ouest de l'Irlande (7.h-k)



L'avis est inchangé, basé sur l'approche de précaution. Nous espérons peut-être passer en catégorie 1 et il y a donc eu un benchmark en 2020. Il y a peu de données sur l'identité du stock. Les captures dans le PPA suggèrent la possibilité de deux stocks selon la distribution de la pêche : un au large du sud-ouest de l'Irlande et l'autre plus au sud-est. Aucune méthode appropriée ne semble adéquate pour évaluer le stock, l'échantillonnage n'est pas considéré représentatif des captures. L'avis repose sur des captures récentes réduites de 20%, ce qui est l'approche que nous utilisons lorsque nous appliquons l'approche de catégorie 5 pour la première fois.

- Sabre noir en Atlantique nord-est et océan Arctique

L'avis pour 2021 et 2022 est une certaine réduction à 4506 par rapport aux deux années précédentes. Les captures en 2019 étaient de 4317 tonnes, les rejets sont considérés négligeables. Ce stock est considéré un stock unique, il migre partout en Atlantique nord-est. Le déclin de l'avis est largement dû à l'application du tampon de précaution.

- Lingue bleue en 6–7 et 5.b (Mer Celtique, Manche, et zones Féroé)

L'avis pour 2021 et 2022 est basé sur le RMD : 11522 tonnes pour 2021, 10859 tonnes pour 2022. Les captures se situent aux environs de 5000 tonnes depuis plusieurs années. La mortalité par pêche est plus faible, et le stock est en hausse, bien que l'avis soit inférieur en raison de la révision à la baisse en perception du stock. La pression de la pêche est en-dessous de la FMRD et la taille du stock est au-dessus MSYB trigger.

Ghislain a ensuite donné une synthèse des autres stocks d'eau profonde évalués cette année : pour un grand nombre, les données sont insuffisantes en termes de situation, exploitation, ou état du stock.

**Question :** Dans la pêche du merlu, les débarquements sont en baisse depuis 2018, 2019. Tous les indicateurs montrent que le stock reste non seulement constant, mais que la biomasse du stock augmente. Comment cela s'explique-t-il ?

**Ghislain :** La perception du stock est toujours considérée comme élevée, mais la perception du stock en termes d'estimation absolue a été revue à la baisse par rapport à l'année dernière. C'est la principale raison de ce qui pourrait, à première vue, sembler être des conseils incohérents. La tendance est la même mais les estimations absolues sont révisées à la baisse.

**Question :** Le biais rétrospectif de l'évaluation du merlu est assez important. Dans plusieurs stocks, lorsque le biais rétrospectif est important, après plusieurs années quand il y a un benchmark, il semblerait que l'évaluation commence alors à être abaissée. Quelles est l'importance du biais rétrospectif en termes d'assertion du merlu si cela pouvait donner lieu à une importante baisse de l'évaluation ?

**Ghislain :** En fait, il s'agit plus d'un cas où nous avons eu de la variabilité que d'une rétrospective. Par exemple, l'avis ou l'évaluation pour l'année d'avant-dernier (2018) était beaucoup plus élevé qu'avant en 2017, mais les estimations récentes ont été réduites. Il montre maintenant une rétrospective et nous devons nous en préoccuper. Un atelier a eu lieu en novembre 2019 et a



examiné les cas où les avis devraient peut-être être abaissés parce que la rétrospective est trop forte. Pour le merlu, il a été estimé OK de fournir un avis cette année parce que nous utilisons une rétrospective de cinq ans.

**Question :** L'avis pour la baudroie noire et la baudroie commune est réduit à cause de la COVID. L'avis mentionne que les deux stocks sont gérés ensemble et que cela pourrait donner lieu à la surexploitation de l'un ou de l'autre. Cependant, quand on étudie les données fournies eu égard à la baudroie noire et à la baudroie commune, on voit qu'il est impossible de conclure qu'il y ait eu un problème au cours des 10 dernières années. Pourquoi mentionne-on cette importance dans l'avis ?

**Ghislain :** J'en conviens, ce n'est pas le cas actuellement, mais c'est un avertissement que c'est toujours plus difficile lorsque les deux sont combinées. Si toutes les captures étaient prises dans un stock, alors cela pourrait éventuellement avoir un impact négatif sur un des stocks.

**Question :** Les données des parties prenantes semblent avoir été supprimées de l'avis réduit. S'agit-il d'une décision de l'ACOM? Dans certains cas, même pour certaines données des parties prenantes, c'étaient toujours des données utiles à avoir dans l'avis.

**Ghislain :** En effet, c'est une décision que l'ACOM a prise, mais a ensuite transmis les propositions aux destinataires de l'avis pour voir s'ils étaient d'accord, et nous n'avons pas reçu de commentaires et avons donc supposé que c'était convenu. Certainement, nous espérons pouvoir revenir à la fiche conseil dans sa totalité.

**Question :** Compte-tenu de l'insuffisance de données continue pour les stocks de plie et de sole en mer Celtique : par exemple, la plie en 7b et c, nous avons des données de débarquement remontant à 1908. Nous attendons deux ans pour un avis et ensuite nous n'avons aucune donnée pour nous dire quoi que ce soit sur la population. De même, la sole en 7f et g est passée en benchmark sans effort supplémentaire pour garantir des données supplémentaires. En conséquence, l'avis a été abaissé. Il semble que la valeur économique de ces stocks ait un impact négatif sur l'avis de collecte de données, et en fin de compte, la gestion.

**Ghislain :** En effet, pour certains de ces stocks aucune étude n'est considérée satisfaisante. En conséquence, il est difficile d'avoir des données qui pourraient fournir un avis pour la plie en 7b et c. Les débarquements sont assez faibles récemment. Pour 7f et g, nous utilisons une catégorie 3. Nous nous efforçons d'utiliser au mieux les données disponibles, mais l'information disponible est parfois considérée insuffisante pour fournir des avis. En l'absence d'étude ou d'indicateur, on est limité. Certaines approches peuvent être utilisées et doivent être explorées : pour certains des stocks dont les données sont limitées, il y a un nouveau modèle (SPiCT) et le CIEM prévoit un benchmark l'an prochain visant à utiliser cette approche pour un certain nombre de stocks où les données sont insuffisantes.

**Question :** Pour la sole en 7f et g il y a eu un benchmark complet cette année. Après le benchmark avec les corrections et les calendriers nécessaires, les résultats étaient très bons sur toutes les catégories, et sont restés bons. Cependant, cela a déclenché l'examen des points de référence, ce qui est la raison principale d'une réduction dans l'avis. Pourquoi et comment exactement tous ces



points de référence à la baisse pour F et à la hausse pour le MSY Btrigger sont-ils basés? Comment peut-on expliquer qu'avec les bons résultats du benchmark, ces points de référence sont changés? Pour la sole 7hjk, l'indice de référence a indiqué une intention d'analyser la base du stock et le chevauchement éventuel avec les zones 7e et / ou 7fg. Cela pourrait-il également être pertinent pour répondre à l'avis de précaution concernant le TAC zéro pour la plie 7hjk?

**Ghislain :** Il y a certains cas où les points de référence sont là depuis un moment. Lorsque les points de référence sont réexaminés, toutes les données jusqu'aux plus récentes sont réexaminées. Cela est ensuite combiné avec les poids moyens et paramètres biologiques. C'est le cas quand les points de référence pour la FRMD sont réduits de façon importante en un sens, mais les données les plus actualisées du stock sont prises, incluant la relation stock-recrutement avec les données les plus récentes. C'est un cas où le stock a été révisé à la hausse, mais à cause de la révision des points de référence, on obtient un avis inférieur. Pour 7hjk, des sondages sont nécessaires.

**Question :** Des plans sont-ils prévus visant à commencer la collecte de données supplémentaires sur ces stocks où elles sont insuffisantes pour parvenir à de meilleures références ou une meilleure évaluation du potentiel?

**Ghislain :** L'effort est là et il existe des études qui pourraient parfois être analysées plus en détail et pourraient fournir un indicateur d'abondance. Le CIEM s'efforce d'encourager tous les groupes d'experts et les pays membres de le faire par le biais de leurs études. Dans certains cas, il n'y a pas d'étude et le CIEM ne possède pas en soi les ressources de réaliser ses propres études.

- **Rédaction d'avis pour contribuer au développement de la proposition de TAC de l'UE**

**ACTION :** Les membres vont envoyer leurs commentaires/contributions pour alimenter la rédaction de l'avis du CC EOS à la proposition de la Commission sur les TAC & quotas.

### 3. Mesures de RC pour le cabillaud et le merlan pour 2021 et opinion du CSTEP

Le CC a envoyé un courrier à la Commission le 8 mai dans lequel les membres du secteur de la pêche demandaient le report de la mise en œuvre des nouvelles mesures techniques, considérant que les possibilités de donner suite aux nouvelles mesures techniques sont fortement réduites car les fournisseurs et les pêcheurs sont gênés par la réduction des activités en raison de la crise actuelle de la production due à la corona et de la situation des marchés. Cependant, les E-ONG ont précisé que tout impact positif potentiel à court terme d'une réduction temporaire de la pression de la pêche due à la crise actuelle est incertain et ne remplace pas des mesures correctives efficaces, qui sont cruciales pour la reconstitution du cabillaud et du merlan de mer Celtique, et la continuation de la pêche mixte.

La réponse de la Commission, reçue le 25 juin, a indiqué que le Conseil a convenu d'une modification de l'article 13 du règlement sur les possibilités de pêche qui doit entrer en vigueur courant juin.



Cette modification permettra aux navires équipés de taille de panneaux à mailles carrées de 100 mm et 160 mm de continuer d'utiliser ce matériel après le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'à la fin de l'année 2020.

La Commission a également demandé au groupe des états membres des EOS de produire une recommandation commune transposant les mesures correctives pour la mer Celtique via le processus de régionalisation. Cette RC a été reçue en mai et sera transmise au CSTEP pour un examen détaillé.

#### 4. Futures élections des président et vice-président du groupe de travail

Les président et vice-président du groupe de travail sont élus pour un mandat de trois ans. Ce mandat de trois ans vient à terme en septembre, des élections sont donc imminentes.

Cependant, le secrétariat avait une proposition pour tous les membres de ce groupe de travail simplement parce que le Conseil consultatif traverse actuellement un moment difficile. Non seulement avec la crise de la COVID, mais également avec l'arrivée de Brexit. Pour conserver la stabilité des groupes de travail et de tout ce qui a été mis en place au cours des trois dernières années, le secrétariat a proposé de prolonger le mandat du président et du vice-président d'une autre année.

Dans ce groupe de travail, le vice-président est un membre britannique. Certains des membres britanniques resteront membres à part entière jusqu'au 31 décembre. Il revient à ce groupe de travail de décider comment ils veulent poursuivre. Aucune décision ne doit être prise pour le moment, mais les membres doivent contacter le secrétariat avant la réunion en septembre.

**ACTION :** Les membres doivent informer le secrétariat s'ils souhaitent continuer avec le président et vice-président actuels et reporter les élections jusqu'en septembre l'an prochain, ou s'ils souhaitent plutôt procéder aux élections ce septembre.

#### 5. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Les membres vont envoyer leurs commentaires/contributions pour alimenter la rédaction de l'avis du CC EOS à la proposition de la Commission sur les TAC & quotas.
2	Les membres doivent informer le secrétariat s'ils souhaitent continuer avec le président et vice-président actuels et reporter les élections jusqu'en septembre l'an prochain, ou s'ils souhaitent plutôt procéder aux élections ce septembre.



## 6. Liste de participants

Participants du CC EOS	
Nom	Organisation
Barrie Deas	NFFO
Caroline Gamblin	CNPMEM
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Erwan Quéménéur	CDPMEM du Finistère
Fintan Kelly	Birdwatch Ireland
Franck Le Barzic	Cobrenord
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij
Hugo Boyle	ISEFPO
Javier Lopez	Oceana
Jean Marie Robert	Pecheurs de Bretagne
Jim Portus	South Western Fish Producers Organisation
John Lynch	IFO
José Beltran	OPP-07-Lugo
Julien Lamothe	ANOP
Luis Francisco Marin	OPPAO
Manu Kelberine	CDPMEM du Finistère
Matilde Vallerani	NWWAC Secretariat
Mike Park	SWFPA
Mo Mathies	NWWAC Secretariat
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation CLG
Paul Trebilcock	CFPO
Puri Fernandez	ANASOL
Sean O'Donoghue	KFO
Suso Angel Lourido (Chair)	Puerto de Celeiro S.A.

Autres participants	
Nom	Organisation
Elsa Tudal	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Ghislain Chouinard	ICES
Jonathan Shrives	European Commission - DG MARE
Juan Antonio Espejo	Ministerio De Agricultura, Pesca Y Alimentacion